



## Comité d'Entreprise : 340 000€ récupérés mais à utiliser avec discernement

Au premier trimestre 2009, Daniel Bouchet (élu SUD) et Patrice Douart (élu CFDT) remplacent Alain Gaudry (élu CGT-FO) et Yves Marie Leurs (élu CGC) au sein de la commission du CE en charge du suivi de la gestion du restaurant. Cette commission est composée de 3 membres parmi les élus CE, le troisième représentant étant Philippe Boutant (élu CGT). Après les élections de janvier 2010 les trois nouveaux représentants sont Jean Pierre Fonta (SUD), Cyril Bimes (CGT) et Yves Manin (CFDT).

Dès le second semestre 2009, SUD s'est largement exprimé <sup>(1)</sup> sur la possibilité de récupérer le trop perçu par la Direction au titre des 1,773% de la masse salariale (1 million d'euros). Les 1,773% de la masse salariale correspondent à la part du budget du CE dont bénéficient les salariés SPS et ayants-droit déjeunant au restaurant d'entreprise. Les élus SUD au CE avaient chiffré un montant estimatif à 230 000€<sup>(1)</sup> pour une année pleine (345 000€ de mi 2009 à fin 2010). Nous ne nous étions pas beaucoup trompés . . . puisque la valeur désormais affichée par la Direction est de 340 830€

La Direction a fini par se rendre à l'évidence mais a répondu seulement sur la période du nouveau contrat (à partir de juillet 2009). Le CE abdique-t-il sur les comptes des autres années passées ?

(1) Compte rendu CE Tract SUD du : 17 septembre 2009, 22 octobre 2009, 13 juillet 2010

Dès à présent le CE récupère une somme conséquente (340 000€ en non récurrent et de l'ordre de 200 000€/an en récurrent). Pour autant SUD considère que l'utilisation de ces sommes doit être étudiée avec rigueur et prudence. Les décisions devront être prises dans un esprit de consensus et en tenant compte d'une vision à court, moyen, et long terme.

### **SUD proposera d'étudier plusieurs axes :**

#### **Le budget des investissements**

Corbiac est un patrimoine du CE et Lacanau peut être également considéré comme tel même si le terrain n'appartient pas au CE. Il est utile de rappeler qu'en 2008 le CE a voté à l'unanimité (SUD, CFDT, CGT, FO) la signature d'un bail dont le terme est au 31 décembre 2037. A Corbiac et Lacanau des aménagements pourraient être envisagés car des besoins existent.

De même chaque année, les différentes sections du CE font des demandes d'investissement et quelques fois un report à l'année suivante est décidé de par les contraintes budgétaires. Le CE disposera désormais d'une marge de manœuvre mais devra examiner avec rigueur les demandes et se refuser au clientélisme.

Les moyens d'information et de communication du CE sont vieillissants. Une opportunité se dessine pour les mettre à niveau. En revanche, le bâtiment 401 qui abrite les locaux du CE appartient à la Direction. Si des travaux d'aménagements intérieurs venaient à être engagés, les parts respectives à la charge de la Direction et du CE devront être clairement définies.

#### **Le budget de fonctionnement**

La liste des activités concernées par ce budget est longue. Mais on peut déjà donner des exemples de possibilités : 1/ *Vacances familiales : retour à 28 jours de subventionnés, ce qui était la règle jusqu'en 2006,* 2/ *Retour à l'ancienne tarification pour les mercredis récréatifs.* Ce ne sont que deux exemples et il convient de les prendre comme tels. Le CE devra être très clair avec les salariés en expliquant le contexte et le cadre d'application d'éventuelles mesures.

**Il faut dès à présent que le Secrétaire du CE planifie des réunions de travail avec tous les élus pour étudier et débattre des orientations et choix à venir.**